

Bulletin de cotisation & / ou de don ■ ANNÉE 2024

Les Traversées Baroques se consacrent principalement à la restitution des musiques anciennes. Le projet est de prendre des chemins de traverses, d'explorer de nouveaux univers culturels et musicaux... En devenant adhérent ou en choisissant le mécénat, vous pouvez accompagner *Les Traversées Baroques* en vous associant à leurs manifestations artistiques !

COTISATION 2024 (année civile)

Devenez un membre privilégié de l'Association en adhérant aux Traversées Baroques, et soutenez le projet :

- Recevez des informations régulières sur l'ensemble *Les Traversées Baroques*, en particulier sur les concerts en France et à l'étranger.
- Bénéficiez de tarifs préférentiels sur les enregistrements discographiques de l'ensemble *Les Traversées Baroques*.

DONATION 2024

Devenez Amis des Traversées Baroques : vous aimez l'art, la culture et notre démarche vous séduit ?

- Investissez-vous dans un projet global ou chacun d'entre vous peut devenir mécène et contribuer personnellement à la richesse des activités artistiques des *Traversées Baroques*.
- Transformez votre impôt en un geste culturel et bénéficiez d'avantages fiscaux !
- En tant que particulier, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. Si le plafond de 20% des revenus est dépassé, le bénéfice de la réduction peut-être reporté sur les 5 années suivantes. Les contreparties constituent un avantage offert au donateur en plus de la réduction d'impôt. La valeur de ces contreparties ne doit pas dépasser 25% de ce montant. Dans le cas du mécénat des particuliers, elles ne doivent pas dépasser la limite forfaitaire de 65 € depuis le 1er janvier 2011 (BOI 5 B-10-11 du 11 mai 2011).

Exemple : Un particulier décide de verser 200 € à une association d'intérêt général active dans le domaine culturel en 2024. Au titre de l'impôt versé en 2023 il bénéficiera d'une réduction d'impôt de 66 % soit 132 €. Le coût réel de son don sera pour lui de 68 €. Il pourra bénéficier en plus jusqu'à 50€ de contreparties.

NOM, Prénom : Date de naissance :

Adresse postale :

Code postal : Commune :

Tél : Email :

Je souhaite soutenir *Les Traversées Baroques* pour l'année 2024 en qualité de :

☞ **Membre adhérent :**

Cotisation

15 €

☞ **Ami des Traversées Baroques :**

Don	Déduction fiscale	Coût réel
<input type="checkbox"/> 50€	33€	17€
<input type="checkbox"/> 100€	66€	34€
<input type="checkbox"/> 150€	99€	51€
<input type="checkbox"/> 200€	132€	68€
<input type="checkbox"/> 250€	165€	85€
<input type="checkbox"/> €		

Fait le à

Signature :

Vous réglez par chèque ? Adressez-le à "Association *Les Traversées Baroques*". Vous souhaitez faire un virement ? Voici notre Iban : FR76 4255 9100 0008 0134 3957 622 CCOPFRPPXXX. Vous recevrez un reçu de cotisation &/ou un reçu fiscal. Vous souhaitez devenir membre actif des Traversées Baroques et participer plus activement à l'accompagnement de certains de nos projets? Merci d'adresser votre demande à l'adresse suivante : contact@traversees-baroques.fr